



## Commission des Pétitions

### Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

#### Procès-verbal de la réunion du 06 octobre 2021

##### Ordre du jour :

- 1. Débat public sur la pétition 1865 - LU: 2 Deeg Aarbechtsdispensz pro Mount fir Fraen déi hier Deeg kréien. FR: 2 jours de dispense de travail par mois pour les femmes qui ont leurs menstruations.**
- 2. Conclusions des commissions**

\*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen remplaçant M. Emile Eicher, M. Fernand Kartheiser, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission des Pétitions

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

M. Carlo Back, Mme Myriam Cecchetti, M. Frank Colabianchi, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Georges Engel, M. Jeff Engelen, M. Paul Galles, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Carole Hartmann, M. Aly Kaes, M. Pim Knaff, M. Charles Margue, M. Marc Spautz, membres de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

M. Mars Di Bartolomeo, Vice-Président de la Chambre des Députés, remplaçant M. Fernand Etgen

M. Dan Kersch, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

M. Tom Oswald, du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

M. Joé Spier, M. Laurent Besch, M. Luka Krauss, M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Pétitionnaire et co-pétitionnaires :

Mme Ornella Romito (initiatrice de la pétition)  
Mme Kelly Gomes Carvalho  
Mme Miriana Angelillo  
Mme Danielle Choucroun

Excusés : M. Emile Eicher, M. Marc Hansen, membres de la Commission des Pétitions

M. Gilles Roth, membre de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés

\*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions

\*

- 1. Débat public sur la pétition 1865 - LU: 2 Deeg Aarbechtsdispens pro Mount fir Fraen déi hier Deeg kréien. FR: 2 jours de dispense de travail par mois pour les femmes qui ont leurs menstruations.**

***Mot de bienvenue du Vice-Président de la Chambre des Députés***

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP), en sa qualité de Vice-Président de la Chambre des Députés, remercie les pétitionnaires d'avoir attiré l'attention sur le sujet de la dysménorrhée, terme désignant les problèmes liés à la menstruation. La pétition publique n°1865 a les mérites (1) d'avoir stimulé une discussion sur la place publique qui n'aurait probablement pas eu lieu de la même façon en son absence et (2) d'avoir sensibilisé les personnes non menstruées à l'existence de ce problème.

Suite à l'obtention de quatre mille huit cents cinq signatures validées, la pétition publique n°1865 fait l'objet du quarante-cinquième débat public organisé depuis l'introduction de la pétition publique en 2014 et du huitième débat public de la session ordinaire 2020/2021. Enfin, l'orateur met en évidence que le débat public est le premier événement public organisé dans la salle plénière de l'Hôtel de la Chambre depuis le début de la pandémie COVID-19.

***Introduction par la Présidente de la Commission des Pétitions***

Mme Nancy Arendt épouse Kemp (CSV), Présidente de la Commission des Pétitions, fait état du grand intérêt du sujet, illustré par la présence de la pétition publique dans les médias avant le présent débat. Il y a également lieu de relever qu'environ quatre-vingt-dix pour cent

des signataires de la pétition publique en question sont des femmes, circonstance qui serait certes attribuable au fait qu'il s'agit d'un sujet qui concerne par sa nature les femmes.

L'oratrice pense que la menstruation reste un sujet qui fait l'objet d'un tabou alors que de nombreuses personnes menstruées vivent chaque mois des situations très difficiles causées par des douleurs intenses et d'autres symptômes.

### ***Intervention des pétitionnaires***

En introduction de la présentation de la pétition publique, Mme Ornella Romito fait valoir que l'objet de la pétition n°1865 concernerait un grand nombre de femmes qui ont eu des expériences liées à la menstruation. Ainsi, la pétitionnaire aurait personnellement connu de telles difficultés, ce qui l'aurait motivée à initier cette pétition afin d'attirer l'attention sur ce sujet alors qu'il serait globalement négligé dans le débat public. Pour cette raison, le Luxembourg devrait suivre les exemples d'autres pays tels que le Royaume Uni, l'Italie, l'Indonésie ou encore la Corée du Sud.

Suite à ces mots introductifs, Mme Danielle Choucroun fournit des informations sur les aspects médicaux et sociaux de la menstruation et plus particulièrement la dysménorrhée. Ayant exposé brièvement le contexte historique et le processus physiologique lié à la menstruation, la pétitionnaire développe les causes et symptômes de la dysménorrhée.

La co-pétitionnaire déclare que quatre-vingt-cinq à quatre-vingt-dix pourcent des personnes menstruées sont à un moment donné de leur vie confrontées à la dysménorrhée qui peut se manifester par des symptômes très divers tels que des douleurs (incluant - à titre d'exemple - des tensions mammaires, des tensions abdominales, des migraines ou encore des douleurs au niveau du dos), des troubles digestifs, et des conséquences psychologiques (par exemple des changements de personnalité, des troubles de concentration, l'insomnie ou encore l'anxiété).

Les causes de dysménorrhée peuvent être très diverses. Dans une grande partie des cas, il n'existe pas de pathologie à l'origine des difficultés précitées et la dysménorrhée serait principalement due à un taux élevé de prostaglandines dans le corps de la personne concernée. Pour une autre partie des personnes atteintes de dysménorrhée, il est possible d'identifier des pathologies incluant notamment des ovaires polykystiques, des malformations utérines, des causes ostéoarticulaires – ces dernières provenant principalement d'une mauvaise circulation sanguine des ligaments liant l'utérus au bassin en raison d'un mauvais positionnement ou encore d'un port de vêtements serrés – ou encore de maladies telles que l'endométriose.

A la présence de ces symptômes s'ajoute que les personnes concernées éprouvent souvent des difficultés à aborder ce problème en raison de trois facteurs, à savoir : (1) le dégoût, (2) le tabou et (3) l'existence de stéréotypes. Ces trois facteurs – caractérisés de « *constructions sociales* » par la co-pétitionnaire – auraient comme conséquence que la menstruation resterait un sujet qui ne serait pas discuté ouvertement. Ceci causerait un sentiment d'isolement auquel il serait possible de remédier en discutant ouvertement du sujet de la menstruation et plus particulièrement de la dysménorrhée sur la place publique.

Enfin, la co-pétitionnaire fait état des thérapies pour atténuer les symptômes de la dysménorrhée. Une première option envisageable serait la prescription de traitements hormonaux ou de médicaments contre les douleurs. L'ostéopathie visant une amélioration de la mobilité de certaines parties du corps représente une alternative qui pourrait nettement améliorer la situation. Enfin, certains produits naturels pourraient également réduire la concentration des prostaglandines, une des causes principales de la dysménorrhée. Mme Danielle Choucroun met en évidence que l'état général d'une personne menstruée pourrait

affecter le déroulement de la menstruation. Il est dès lors important de réduire le stress, de pratiquer du sport et d'avoir une alimentation saine.

Mme Miriana Angelillo présente un témoignage personnel et de sa vie avec une endométriose pulmonaire, une forme rare de l'endométriose où des cellules similaires à celles présentes dans l'utérus seraient présentes dans les poumons. Ces cellules réagissent aux changements hormonaux liés au cycle menstruel et causent des difficultés au moment des règles se manifestant par des douleurs au niveau des poumons.

La co-pétitionnaire aurait été atteinte de dysménorrhées depuis ses premières règles survenues il y a une décennie et le diagnostic de l'endométriose pulmonaire aurait été fait il y a une année. Une intervention chirurgicale pour enlever le tissu causant les symptômes aurait temporairement amélioré la situation, mais le tissu se serait reproduit par la suite. La pétitionnaire explique qu'elle devrait respecter un régime alimentaire spécifique pour atténuer les symptômes arrivant lors des règles.

Mme Kelly Gomes Carvalho précise que la pétition publique n°1865 ne revendiquerait pas une dispense généralisée au moment de la menstruation, mais la possibilité pour les personnes souffrant de dysménorrhée d'être libérées de leur travail pendant la période pendant laquelle les symptômes persistent, sans pour autant définir le mode précis à prévoir.

### ***Intervention des membres des commissions parlementaires***

Mme Myriam Cecchetti (déli Lénk) a soulevé la question de la sensibilisation sur la menstruation au sein des établissements scolaires et s'intéresse aux options que les pétitionnaires considèrent envisageables à ce niveau. De plus, l'intervenante pose la question sur l'organisation de campagnes de sensibilisation à un public plus général et interroge les pétitionnaires quant à leur disponibilité d'organiser ou de contribuer à de telles campagnes. A ce sujet, il serait également nécessaire de réfléchir à la sensibilisation des employeurs, notamment parce qu'il faudrait s'interroger si la question de la menstruation peut constituer une source de discriminations. Enfin, l'intervenante aborde le sujet de la disponibilité de produits hygiéniques ainsi que celle du prix de ces derniers.

Mme Kelly Gomes Carvalho fait état de réunions des pétitionnaires avec des acteurs tels que le Planning Familial pour s'échanger sur la problématique et obtenir de plus amples informations sur des initiatives déjà existantes. Ainsi, la commune de Walferdange aurait lancé un programme de mise à disposition de produits hygiéniques. Les pétitionnaires seraient disposées à contribuer à une amélioration dans ce domaine.

A la question de Mme Carole Hartmann (DP) sur la prise en charge des différentes mesures thérapeutiques par la sécurité sociale, Mme Danielle Choucroun précise que les médicaments pour réduire les prostaglandines ainsi que ceux agissant contre les douleurs seraient pris en charge. Concernant ces médicaments, la co-pétitionnaire fait valoir que ces médicaments peuvent certes atténuer les symptômes liés à la dysménorrhée, mais qu'il existe aussi des effets secondaires. En ce qui concerne l'ostéopathie ainsi que les autres formes alternatives présentées lors de son exposé, la co-pétitionnaire déclare qu'elles ne seraient pas remboursées par la CNS et les autres caisses de maladie.

Mme Carole Hartmann (DP) demande également des détails supplémentaires sur les modalités de la dispense demandée dans la pétition n°1865 et s'interroge quant à la nécessité d'une mesure supplémentaire alors qu'il serait possible de prendre des congés pour cause de maladie. Enfin, l'intervenante s'interroge sur une éventuelle discrimination de personnes non menstruées.

Mme Ornella Romito précise que le terme de « *dispense* » devrait en l'occurrence être interprété dans un sens plus large et que les pétitionnaires ne revendiqueraient pas nécessairement la création de congés supplémentaires pour les personnes menstruées. En effet, la pétition vise plutôt à trouver des solutions adaptées à la situation des personnes atteintes de symptômes de dysménorrhée. A ce titre, la pétitionnaire indique que le télétravail serait une solution envisageable dans un nombre de cas. La pétitionnaire précise que les solutions envisagées ne devraient idéalement pas prévoir de certificat médical obligatoire alors que la menstruation ne serait pas à considérer comme une maladie.

A ce sujet, Mme Kelly Gomes Carvalho précise que certains employeurs demanderaient à leurs salariés de fournir des certificats médicaux dès le premier jour. Par conséquent, il serait à envisager de prévoir qu'un certificat médical ne puisse être demandé qu'à partir du troisième jour.

Enfin, Mme Ornella Romito fournit des exemples de mesures mises en place dans d'autres pays. Ainsi au Royaume Uni, une entreprise accorderait des congés supplémentaires en cas de dysménorrhée alors que des lois en Indonésie et en Corée du Sud prévoiraient de tels congés. En Italie, une proposition de loi sur le même sujet aurait également été discutée au sein du Parlement italien avant d'être rejetée.

Mme Simone Asselborn-Bintz (LSAP) réitère la question sur la nécessité d'un congé supplémentaire alors que la législation en vigueur permet aux personnes concernées de prendre des congés de maladie et s'interroge plus particulièrement sur des abus potentiels.

En réponse à ce dernier point, Mme Ornella Romito fait valoir qu'un éventuel comportement abusif dans le chef de quelques personnes ne devrait pas avoir pour conséquence une pénalisation généralisée des personnes souffrant d'un problème sérieux.

Mme Martine Hansen (CSV) revient sur la question d'une potentielle discrimination qui résulterait des mesures proposées pour les femmes sur le marché du travail. L'oratrice demande si l'endométriose est reconnue comme une maladie au Luxembourg.

En ce qui concerne le premier point, Mme Kelly Gomes Carvalho plaide pour une plus grande sensibilisation auprès des employeurs au sujet de la dysménorrhée et ce afin d'assurer que ce sujet ne devienne pas une cause majeure de discrimination des femmes sur le marché du travail.

Concernant le statut de l'endométriose, Mme Miriana Angelillo précise que l'endométriose ne serait actuellement pas reconnue comme une maladie au Luxembourg.

A ce sujet, Mme Nancy Arendt épouse Kemp (CSV), Présidente de la Commission des Pétitions, fait référence à une pétition déposée au sujet de la question de l'endométriose et propose aux membres de transmettre aux pétitionnaires présentes la réponse du ministre concerné dès que cette dernière devient disponible.

Madame Nathalie Oberweis (déi Lénk) partage une partie des points et interrogations soulevés par les intervenants précédents et observe que la question principale sera celle de l'implémentation de mesures répondant aux demandes formulées dans la pétition 1865.

M. Paul Galles (CSV) revient sur la question de la sensibilisation dans les écoles et déplore que souvent la sensibilisation ne soit pas toujours possible et ce malgré la grande importance que revêt le sujet. L'intervenant aimerait également obtenir des informations supplémentaires de la part des pétitionnaires et leur demande de prévoir deux jours de dispense par mois. Dans ce contexte, il s'interroge quant à la charge de la preuve en cas de dysménorrhée.

Mme Ornella Romito rejoint l'appréciation de l'intervenant sur la nécessité de sensibilisation au niveau scolaire et plaide notamment que les options disponibles devraient être expliquées aux filles. Concernant le choix de revendiquer deux jours de dispense de travail, cette décision serait basée sur des expériences personnelles et sur l'appréciation que ceci constituerait un nombre de jours non excessif.

Mme Kelly Gomes Carvalho explique que la question sur ce qu'il faut démontrer pour bénéficier de congés de maladie dépendrait du médecin traitant. La pétitionnaire met en évidence la nécessité de sensibilisation des médecins afin que ces derniers comprennent la thématique.

M. Marc Goergen (Piraten) s'interroge sur la question des personnes transgenres ou avec une identification du genre non binaire. De plus, il craint que la liste des absences figurant sur le bulletin scolaire puisse représenter une cause de discrimination pour les personnes menstruées lorsque des employeurs se réfèrent à cette information.

Mme Ornella Romito précise que la pétition ne vise pas exclusivement les femmes mais toute personne menstruée incluant par conséquent toute personne avec une identification du genre non binaire. Le volet relatif aux heures d'absence figurant sur le bulletin scolaire serait en effet un élément à considérer, mais il se poserait globalement aussi la question du retard potentiel d'élèves qui sont en incapacité de se rendre à l'école. Pour ces raisons, la pétitionnaire suggère non seulement la possibilité de ne pas inclure les heures d'absence liées à la dysménorrhée dans les bulletins scolaires, mais également à réfléchir sur des opportunités de faire certains travaux scolaires à distance.

Suite aux réflexions de Mme Chantal Gary (déi gréng), qui réitère l'interrogation relative à la discrimination telle qu'exposée par les intervenants précédents, Madame Ornella Romito donne à considérer que des questions similaires ne seraient pas évoquées dans le cas d'autres congés tel que le congé de maternité qui ne peut être pris que par des femmes à la fin de leur grossesse. Ainsi, un congé pour raisons de dysménorrhée ne serait pas discriminatoire alors qu'il serait ouvert à toutes les personnes menstruées et que ce congé se justifierait par l'existence d'un problème particulier qui ne concerne pas les personnes non menstruées.

Suite aux demandes de M. Jean-Marie Halsdorf (CSV) et de M. André Bauler (DP) sur l'envergure du problème de la dysménorrhée et de l'endométriose, Mme Danielle Choucroun rappelle ses explications précédentes que quatre-vingt-cinq à quatre-vingt-dix pour cent des personnes menstruées rencontrent des dysménorrhées à un moment donné de leur vie. Une endométriose serait diagnostiquée chez environ dix pour cent des personnes menstruées.

Mme Ornella Romito partage l'appréciation de Monsieur Mars Di Bartolomeo (LSAP) que le sujet est de nature pluridisciplinaire et indique par conséquent qu'elle est disposée à parler avec toute personne désirant échanger des idées sur le sujet de la pétition.

### ***Intervention du Gouvernement***

Suite à ces échanges, M. Dan Kersch, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, intervient au nom du gouvernement et relève tout d'abord l'impact de la pétition n°1865 sur les discussions dans la sphère publique. A ce titre, le ministre fait état de son appréciation pour l'apparition du sujet du débat public et d'initiatives visant à améliorer la situation des personnes menstruées. Le ministre cite – à titre d'exemple – une initiative d'élèves du Lycée du Nord à Wiltz qui sont à l'origine de la distribution de produits hygiéniques.

M. Dan Kersch insiste cependant que cette question ne saurait être résolue en un seul débat, car il s'agit notamment d'un sujet pluridisciplinaire, nécessitant des actions coordonnées au niveau de plusieurs ministères.

En outre, la discussion sur la pétition n°1865 devrait également être analysée dans le cadre de la question plus générale des effets de la charge du travail sur les êtres humains. Ainsi, cette question ne saurait être dissociée de réflexions plus générales sur la durée hebdomadaire du travail ou encore celle sur les jours de congé légaux.

L'orateur souhaite également rappeler les mesures déjà prises pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes, dont notamment les changements résultant de la loi du 15 décembre 2016<sup>1</sup> par laquelle une discrimination au niveau des salaires entre hommes et femmes est devenue une infraction pénale. Malgré de telles améliorations, des discriminations persisteraient et il s'agirait de remédier à celles-ci.

Le débat public sur la pétition n°1865 sous rubrique aurait également été bénéfique pour mieux appréhender l'objet de la pétition. En effet, le titre ainsi que la description de la pétition auraient laissé penser que l'objet de ladite pétition vise la création d'un congé pour toute personne menstruée alors que la discussion a délimité le champ d'application tout en montrant une ouverture quant à la nature des mesures à prendre.

A ce titre, M. Dan Kersch souligne qu'une extension des jours de congé légaux au-delà de ceux décidés antérieurement n'est pas envisageable. Cependant, le gouvernement ne serait pas renfermé à rechercher des solutions à ce problème qui concernerait une partie importante de la population.

Concernant les solutions envisageables, le télétravail pourrait certes être une option pour certains secteurs alors que la nature d'autres professions ne permettrait pas de telles mesures.

Le dialogue social serait une autre voie envisageable alors que des mesures adaptées aux spécificités des entreprises pourraient être négociées entre les salariés et les employeurs.

Le débat aurait démontré que la difficulté ne serait pas l'absence de possibilités pour prendre les congés nécessaires en cas de symptômes sévères en cas de dysménorrhée, mais l'implémentation pratique.

En ce qui concerne la pratique de certains patrons d'exiger des certificats de maladie dès le premier jour d'absence, il se poserait la question de l'acceptation d'une telle mesure du côté des employeurs.

M. Dan Kersch fait observer, quant à l'exemple du Royaume Uni, que la solution mise en place se limiterait à une entreprise, alors que l'initiative législative en Italie n'a pas été entérinée. Les exemples de l'Indonésie et de la Corée du Sud sont à considérer avec prudence alors que les systèmes sociaux ne sont pas comparables et que la mise en pratique de ces lois n'est pas optimale.

Enfin, l'orateur transmet également aux participants du débat public des informations recueillies auprès de la Caisse Nationale de Santé (CNS) quant au statut de l'endométriose. D'après les informations obtenues, la CNS ne disposerait pas d'une liste complète des

---

<sup>1</sup> Loi du 15 décembre 2016 portant : 1. Modification du Code du travail ; 2. Modification de l'article 2 de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques.

maladies qu'elle reconnaît, mais ferait des remboursements en fonction des traitements effectués.

### ***Intervention finale des pétitionnaires***

Mme Ornella Romito se réjouit de l'intérêt qu'a suscité la pétition publique n°1865 et estime que le fait d'avoir entamé un débat constitue un développement positif.

Les pétitionnaires seraient ouverts à toutes les discussions avec les représentants d'autres ministères et les membres de la Commission de la Santé et des Sports dans l'objectif de trouver des solutions.

### ***Intervention finale de la présidence***

Madame Nancy Arendt épouse Kemp (CSV), Présidente de la Commission des Pétitions, réitère les réflexions faites lors de l'introduction sur l'intérêt d'avoir eu un débat public sur ce sujet et tient à remercier tous les acteurs impliqués de leur participation.

## **2. Conclusions des commissions**

Suite à un échange à huis clos, les membres ont retenu que la recherche de solutions adaptées pour soutenir les personnes qui connaissent des difficultés suite à des dysménorrhées nécessite une approche pluridisciplinaire et transversale et donc la concertation de plusieurs ministères, notamment le ministère de l'Éducation nationale en vue de détabouiser le sujet au niveau scolaire, le ministère de la Santé en vue d'actions de prévention et d'aides contre les douleurs, le ministère du Travail en vue de l'élaboration d'une campagne de sensibilisation auprès des entreprises - pour laquelle Monsieur le Ministre du Travail a signalé son accord - , et le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, étant donné que la problématique défavorise les femmes.

Une réunion jointe avec la Commission des Pétitions, la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, la Commission des Affaires intérieures et de l'Égalité entre les femmes et les hommes, la Commission de la Santé et des Sports, et la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sera organisée ensemble par la Commission des Pétitions et la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Elle aura lieu sous le *lead* de la Commission des Pétitions. Les ministres concernés y seront invités.

Les membres présents ont encore retenu que des jours de congé légaux supplémentaires pour personnes menstruées ne sont pas envisageables.

Luxembourg, le 8 novembre 2021

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**